

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale ; aux inspectrices générales et inspecteurs généraux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école

À l'occasion de la célébration par le Président de la République française et par le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne du quarantième anniversaire du Traité de l'Élysée, le 22 janvier 2003, il a été décidé que le 22 janvier serait chaque année, dans les deux pays, la « Journée franco-allemande ».

Cette journée doit être l'occasion de présenter les relations franco-allemandes et d'informer les élèves et leurs familles sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi que sur les possibilités d'études et d'emploi dans le pays voisin.

Elle doit contribuer également à la promotion de la langue du pays partenaire qui a fait l'objet d'un plan stratégique arrêté lors du conseil des ministres franco-allemand du 26 octobre 2004 (consultable à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/pid23155-cid45747/plan-de-reliance-de-l-allemand.html>) et qui est également inscrite dans l'« agenda franco-allemand 2020 » adopté par le conseil des ministres franco-allemand du 4 février 2010 (consultable à l'adresse suivante : <http://www.france-allemande.fr/Declaration-conjointe-12eme,5230.html>).

Elle est enfin un levier pour une meilleure connaissance du pays partenaire. À ce titre, la Journée franco-allemande n'est pas réservée aux seuls élèves germanistes.

Elle est organisée chaque année avec le soutien de nombreux partenaires, dont l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj), l'Association de développement de l'enseignement de l'allemand en France (ADEAF), les Maisons franco-allemandes et de nombreuses entreprises qui peuvent accueillir des classes lors de la « Journée découverte » mise en œuvre par l'Ofaj. À cette occasion, les Goethe Instituts en France organisent des programmes spécifiques : <http://www.goethe.de/france>, enseigner l'allemand.

Pour l'année 2012, c'est la langue du partenaire qui est proposée par la commission franco-allemande des experts pour l'enseignement général comme thème fédérateur de la Journée franco-allemande dans les deux pays :

- en France : « L'allemand, passeport pour l'avenir » ;

- en Allemagne : « Französisch, Dein Weg zum Erfolg ».

Le 22 janvier 2012 - et autour de cette date -, les écoles et les établissements scolaires sont invités à organiser des activités transversales faisant appel à la participation d'équipes pluridisciplinaires, mais aussi à des partenaires extérieurs, notamment : institutions et services culturels de la République fédérale d'Allemagne en France, acteurs du monde économique et culturel, médias allemands, germanophones présents dans l'environnement immédiat, assistants de langue, élèves ou étudiants ayant participé à un échange avec l'Allemagne, etc.

L'accent sera mis sur les avantages que procure la maîtrise de la langue du partenaire, dans une logique de diversification linguistique et d'ouverture sur l'Europe. L'intérêt de l'apprentissage de l'allemand comme première ou deuxième langue vivante sera notamment présenté lors des différents moments du cursus scolaire où se décide le choix d'une langue vivante étrangère. Les familles seront autant que possible associées aux actions organisées au sein des écoles et des établissements scolaires.

La brochure d'information sur l'allemand, intitulée « L'allemand, passeport pour l'avenir », sera diffusée à 1,6 million d'exemplaires en amont de la Journée franco-allemande et constituera l'un des outils privilégiés pour informer les élèves et les familles sur les raisons d'apprendre l'allemand.

On trouvera sur le site intergouvernemental consacré à la promotion de la langue du partenaire, <http://www.fplused.org>, des informations et des ressources pédagogiques, ainsi que des liens vers d'autres sites utiles.

Des clips audiovisuels sur la langue du partenaire ainsi que le logo « Mettez l'allemand dans votre jeu » peuvent être librement téléchargés et utilisés à partir de l'adresse suivante sous la rubrique « Kit à télécharger » : <http://www.education.gouv.fr/cid4105/cooperation-franco-allemande.html>.

Des informations sur la coopération franco-allemande dans le domaine scolaire sont accessibles à partir de cette même adresse.

Dans la perspective de la journée 2012, **les nouvelles fiches-actions élaborées grâce aux retours d'expériences** des Journées franco-allemandes précédentes seront disponibles sur le site Éduscol [www.eduscol.education.fr/allemande](http://www.eduscol.education.fr/allemande) à partir du 15 novembre 2011.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,  
Le secrétaire général

Le secrétaire général,  
Jean Marimbert